

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 01-268-1919 concernant le rattachement au commissariat aux transports maritimes et à la marine marchande du service des paiements à l'extérieur des dépenses de la marine marchande.

n° 01-268-1919

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
1 février 1919

Numéro JO  
n° 268 du 28/02/1919

Date du numéro  
28 février 1919

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 6 décembre 1918 rattachant au Commissariat des Transports Maritimes et de la Marine Marchande le service des paiements à l'extérieur des dépenses de la Marine Marchande

**Vu** le texte dudit décret publié au Journal Officiel de la République Française du 14 décembre 1918 N° 340

Sur la proposition du Secrétaire Général du Gouvernement ;

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— Est promulgué dans la Colonie pour y être appliqué dans ses forme et teneur le décret du 6 décembre 1948 rattachant au Commissariat des Transports Maritimes et de la Marine Marchande le service des paiements à l'extérieur des dépenses de la Marine Marchande. Art. 2. Le présent arrêté sera enregistré, affiché, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. LAURET.